

Travail dissimulé**JUSTICE POSTHUME POUR UN MILITANT DE LA CGT**

Adrien Trivaletto, né en 1931, retraité de longue date travaillait dur à la périphérie de Montpellier pour la société ADREXO, distributeur de prospectus, en contrepartie d'un salaire de misère. Ni le temps de préparation de ces prospectus ni le temps de distribution ne lui était payé.

L'indemnisation prévue par la CCN (Convention Collective Nationale) n'avait aucun rapport avec le SMIC.

Il lui a fallu démontrer que le paysage urbain réel ne correspondait pas au schéma qui lui était communiqué par son employeur.

Son procès n'a pas été facile. Il n'a gagné ni devant le Conseil de Prud'hommes de Montpellier ni devant la Cour d'Appel de Montpellier.

Avec ses avocats du cabinet ALTEO, il a décidé de continuer le combat.

Le pourvoi en cassation a été une réussite et l'arrêt de la Cour d'Appel de Montpellier cassé, sa demande de dommages intérêts fondé en partie sur ses pratiques de travail dissimulé, vient d'aboutir.

La société ADREXO est condamnée à lui payer 17 500 €, c'est-à-dire bien plus que ce qu'il a perçu de rémunération au cours de la relation contractuelle.

L'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Nîmes le 11 septembre 2018 est consultable sur le site internet du cabinet ALTEO :

• www.alteo-avocats.fr/pdf/actualite/document195_1.pdf

Malheureusement il est décédé quelques jours avant le prononcé de l'arrêt !

Monsieur Trivaletto aimait son travail il avait un sens de la droiture et de la justice aigu qui l'a porté de bout en bout de cette procédure.

Il y a des milliers de femmes et d'hommes comme lui en France, tous

travailleurs précaires ou retraités avec des pensions très insuffisantes, c'est aussi pour eux qu'Adrien Trivaletto s'est battu. »



► Communiqué par Luc Kirkyacharian pour le cabinet ALTEO

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES SMN NICOLLIN MONTPELLIER

Une nouvelle fois les salarié-e-s font le choix de la CGT chez Nicollin. Depuis 20 ans la CGT voit ses listes élues à une écrasante majorité. Dans un contexte d'incertitudes pour l'emploi, les salarié-e-s ont fait le choix de se doter de délégué-e-s de combat lors de cette première élection sous la forme CSE. La CFDT n'est pas représentative.

640 électeurs ; 517 votants
60 nuls ; 457 exprimés

Cgt : 419 voix
Cfdt : 38 voix

Cgt : 91,7 %
Cfdt : 8,3 %

